

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

### Séance du 7 octobre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25 000 Besançon sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59

La séance est ouverte à 18h38 et levée à 21h53.

#### Etaient présents :

**Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°9), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°9), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question 8), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°16), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC-ANSART **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Michel GABRIEL (suppléant) **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chevroz :** M. Frank BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD (jusqu'à la question n°15 incluse) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante) **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-Lèz-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley :** M. Frank RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

#### Etaient absents :

**Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question 2), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalèze :** M. René BLAISON **Champoux :** M. Romain VIENET **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°16) **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question 7) **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise PRESSE

#### Procurations de vote :

M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Ludovic FAGAUT, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), Mme Sylvie WANLIN à Mme Carine MICHEL, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Hélène ASTRIC-ANSART, M. Benoît VUILLEMIN à M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°7), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Loïc ALLAIN

Délibération n°2021/005795

Rapport n°19 - Actions recherche et innovation- soutien au fonctionnement du pôle des Microtechniques pour l'année 2021



## Actions recherche et innovation- soutien au fonctionnement du pôle des Microtechniques pour l'année 2021

**Rapporteur :** Mme Anne VIGNOT, Présidente

**Commission :** Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « actions recherche et innovation » fonctionnement	Montant du budget 2021 : 140 000€ Montant de l'opération : 45 000 €

### Résumé :

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire. Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques et pour sa re-labellisation dans la phase IV des pôles de compétitivité pour l'année 2021, le rapport présente la demande de soutien au programme d'actions 2021 du pôle de compétitivité « Microtechniques » pour un montant de 45 000 €.

Pour mémoire, la participation de GBM était de 45 000€.

### **I. Bilan de l'année 2021 du Pôle des Microtechniques**

Pour rappel, la filière microtechnique sur le territoire de Grand Besançon Métropole correspond à 1% de la production mondiale.

Un écosystème de plus de 400 entreprises industrielles, 11 000 salariés pour 1,36 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

Cette filière compte près de 1050 chercheurs, 450 en recherche publique et 600 en recherche privée, une Société d'Accélération du Transfert des Technologies (SATT) et une centrale technologique (MIMENTO). Sur le volet formation, 53 diplômés allant du CAP au diplôme d'ingénieur.

Ces chiffres seront actualisés courant 2022 afin de connaître les répercussions de la Covid.

La majorité des objectifs attendus ont été atteints et le PMT a été re-labellisé pour l'année 2021.

### **II. Rappel des axes stratégiques du Contrat de Performance du Pôle phase 4.0**

#### A/ Rappel de la stratégie du Pôle des Microtechniques

Les 3 domaines d'actions stratégiques marchés du PMT sont le luxe, la santé, l'aéronautique et deux autres axes transversaux : les microsystèmes et procédés microtechniques.

Par ailleurs, deux secteurs marchés pilotés par les industriels au sein du pôle se sont transformés en clusters (dans l'aéronautique et dans le domaine de la santé). Ils déploient tous deux des programmes de soutien dédiés aux filières.

### Les défis du Pôle à relever :

Défi 1 : augmenter la visibilité du PMT :

- Renforcer les partenariats avec d'autres pôles au niveau national dans le domaine de la santé et de l'aéronautique
- Participer davantage aux instances nationales et faire plus de lobbying
- Capitaliser sur les relations internationales en place, intensifier les coopérations transfrontalières pour s'intégrer plus fortement dans les programmes européens et répondre ainsi aux attentes nationales et territoriales.

Défi 2 : développer toujours plus le nombre d'adhérents.

### B/ Les objectifs technologies – marchés

Les objectifs du pôle sont déclinés **sur 5 domaines d'actions stratégiques (DAS)** en lien avec les marchés.

Les DAS sont les suivants :

- **Le luxe** qui regroupe des segments d'activités stratégiques similaires tels que l'horlogerie, la bijouterie, la joaillerie, les accessoires métalliques pour la maroquinerie et la lunetterie,
- **La santé** qui correspond aux diverses tendances marchés : les dispositifs médicaux, les biothérapies, la E-santé, la silver economy, Par ailleurs, le cluster santé porté par le PMT est intégré au réseau des pôles santé nationaux et participe à leurs travaux tout en les déclinant en Région,
- **Les microsystèmes** qui représentent les marchés de l'électronique, de la domotique, ....
- **L'aéronautique, le spatial et la défense** qui concernent principalement les fournisseurs de rangs 2 ou 3 au minimum. Ici l'axe marché contient des exigences particulières tant d'un point de vue de la commercialisation, que d'un point de vue normatif. Par ailleurs, le cluster de la filière aéronautique porté par PMT est adhérent au Gifas et son opérateur en région. De plus, le PMT a mis en place un nouveau programme « riposte » pour accompagner les entreprises de la filière suite à la crise covid,
- **Les procédés microtechniques**, avec des axes technologiques sur un marché de sous-traitance et d'expertise en industrialisation et production. Les domaines adressés sont : la microfabrication, le micromoulage et la micro-injection, l'usinage de haute précision, la micromanipulation et le traitement de surfaces,

### **III. Programme d'actions porté par le Pôle des Microtechniques pour l'année 2021**

Le programme d'actions et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe 1 : programme d'actions 2021 de la Convention.

### **IV. Le plan de financement 2021**

La mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2021 est de 846 442 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 45 000 € sous la forme d'une subvention pour Grand Besançon Métropole.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

Mme Frédérique BAEHR, et MM. Benoît VUILLEMIN, Sébastien COUDRY et Nicolas BODIN (2),  
conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

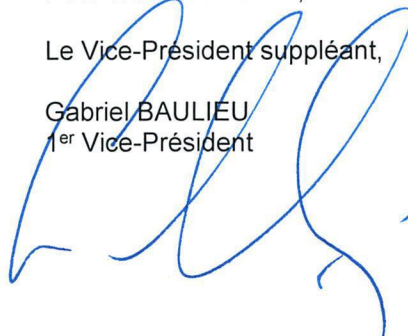
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2021 ;**
- **se prononce favorablement sur la convention correspondante définissant les modalités d'attribution de cette subvention jointe en annexe ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 5

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



**CONVENTION**  
**Relative au soutien au programme d'actions pour l'année 2021**  
**du Pôle de Compétitivité des Microtechniques**

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du ....., d'une part

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la demande de soutien reçu du PMT en date du 10 février 2021,

Vu la délibération n°.....du Conseil de Communauté en date du.....,

**Exposé des motifs**

Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle sur l'année 2020 et pour sa re-labellisation dans la phase IV des pôles de compétitivité pour l'année 2021, Grand Besançon Métropole a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques.

**Il est convenu ce qui suit :**

**I. Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques en 2021 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 45 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

**II. Programme d'actions**

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1.

**III. Montant et modalités de versement de la subvention**

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 45 000 € pour un budget prévisionnel global de 846 442 € pour son programme 2021 conforme à l'annexe 2.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 45 000 € à la signature de la présente convention,

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte-rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les

résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

#### **IV. Durée et délai de validité**

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2021. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

#### **V. Obligations du Pôle des Microtechniques**

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

#### **VI. Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

#### **VII. Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à Grand Besançon Métropole.

### **VIII. Résiliation de la convention**

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la communauté urbaine prévue dans la présente convention.

### **IX. Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

### **X. Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le .....

Le Président du Pôle  
des Microtechniques

Laurent DESCHAMPS

La Présidente de Grand Besançon Métropole

Anne VIGNOT

## **Annexe 1 : programme d'actions 2021**

### **I. Définition du programme**

A / Le Guide des financements des pôles « Financement des pôles de compétitivité » – version 2 - Mission de l'action régionale DGCIS, définit dans son 1<sup>er</sup>§ la « classification des différentes missions des pôles de compétitivité » fait apparaître 5 grandes catégories de missions exercées par les pôles.

1. Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des collectivités,
2. Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D,
3. Catégorie C : des missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité,
4. Catégorie D : des prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées,
5. Catégorie E : des actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

### **B / La feuille de route concernant l'alliance avec le pôle de compétitivité Medicen**

Un rapprochement stratégique s'est mis en place depuis l'année 2019 avec Medicen sur le volet santé.

Les missions communes sont les suivantes : tous les projets collaboratifs développés avec le cluster santé du pôle sont remontés à Medicen afin d'être labellisés par ce pôle. Medicen met à disposition son comité d'évaluation / validation des projets. Par ailleurs dans chaque projet porté par Medicen, les adhérents entrepreneurs du cluster seront proposés dans les consortiums des projets.

Des événements seront mis en commun comme un road show afin de faire découvrir les 2 écosystèmes aux entreprises. Par ailleurs, des interventions croisées sur des thématiques seront organisées sous forme d'ateliers.

PMT est organisme de formation labellisé et possède des compétences particulières sur la réglementation liée aux dispositifs médicaux. Ces formations seront proposées à Medicen.

Chaque pôle communiquera tout élément de communication aux adhérents de PMT et Medicen.

Sur le plan organisationnel, un comité paritaire sera créé pour coordonner les actions, établir la feuille de route, suivre sa mise en œuvre et préparer le budget de fonctionnement pour le déploiement des actions.

### **II. Description et résultats attendus des missions du guide des financements**

A / Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des Collectivités

#### **1. L'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du Pôle de Compétitivité**

##### Objectifs attendus

- Le programme d'action 2021
- Mise à jour de la stratégie du pôle
- Actualisation de la stratégie de co-développement avec le pôle Medicen
- Actualisation de l'offre de services : 2 clusters « marché »
- Actualisation de l'offre de services des autres programmes portés par PMT : l'accélérateur Propulseur ...



## **2. La labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés**

### Objectifs attendus

- le processus de labellisation : objectif 10 projets collaboratifs dont 3 financés
- l'évaluation dans le cadre des AAP génériques ANR et 5 intentions de projet

## **3. Les activités de reporting exigées par les pouvoirs publics**

- Indicateurs liés à la convention de financement annuelle 2021
- Rapports d'activités annuels
- Rapport d'activités pour les bureaux, CA et AG

## **4. Les missions de nature institutionnelle exercées par le Pôle de Compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'Etat ou des collectivités territoriales**

### Objectifs attendus

- Stratégie RIS3 2021/2027 (Région)
- Plan de relance (Préfet)
- Programme secteur horloger (Préfet)
- Comités de pilotages régionaux divers
- Portage de l'action industrie 4.0 globale et spécifique pour l'aéronautique
- Conseils d'administrations divers (DECA BFC, PGI, CCI, France clusters, Campus des Métiers...)
- Réunions des Pôles et des clusters à l'initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales
- Organisation stratégique et fonctionnelle du centre bio innovation
- Réflexion sur la politique des clusters en région

### B/ Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation

Favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D.

### Objectifs attendus :

- nombre d'adhérents : 15 % de PME et + 10 % de grands groupes ou ETI par an + 15% startups. Nombre compris entre 220 250 adhérents
- équilibre financier des comptes analytiques consolidés
- une part privée supérieur à 55%

## **1. Les actions collectives relevant de l'« usine à projets »**

Il s'agit de l'animation de la stimulation de l'innovation scientifique, technique et non technique par le développement de projets à fins de mise sur le marché de produits d'avenir.

Les outils d'animation sont : les commissions, les journées techniques, les rencontres, les participations aux réunions, les congrès et séminaires dédiés...

### **Santé**

### Objectifs attendus :

- La poursuite du développement du cluster santé lancé en 2016 sur tout le territoire de la grande région.
- Rencontres croisées sous forme de webinar avec des adhérents de PMT et Medicen
- Identification et diffusion des informations clés de l'écosystème en lien avec France Biotech et les pôles santé nationaux
- Plusieurs participations des entreprises de Bourgogne Franche-Comté aux différentes commissions de Medicen pour croiser les réseaux
- Prospection et identification des besoins des industriels
- Organisation d'évènements
- Ateliers et formations dédiés aux startups organisés avec la Caisse

*d'Epargne et le Village By CA - Animation du dispositif Propulseur*

- *Mise en place de journées d'informations et de sensibilisation sur la montée en compétences des entreprises de la filière*
- *Accompagnement de 2 projets dans le cadre du plan de relance*
- *Montage d'un nouveau projet interreg AH franco-suisse d'élargissement et de renforcement des écosystèmes de santé au profit des startups.*
- *Déploiement du service et de la plateforme PMT Business*
- *Structuration et mise en place d'une filière bio production / biomédicament en lien avec l'Etablissement Français du Sang*
- *Mise en place d'une business unit au sien de la fondation FC Innov pour faciliter l'intégration de nouveaux projets sur la bioproduction*
- *Participation au « French Bioproduction Tour » piloté par les pôles santé nationaux dont le leader est le pôle Medicen*

**Aéronautique**

- *6 réunions de travail destinées à animer les groupes d'entreprises aéro/défense/spatial et la consolidation du cluster en Bourgogne Franche-Comté*
- *La poursuite du développement du cluster sur toute la région Bourgogne Franche-Comté*
- *Meilleure connaissance du marché de la défense avec une participation à des salons ou conventions d'affaires spécifiques sur ce secteur*
- *Accompagnement fort au plan de relance dédié à la filière aéronautique en participant aux montages de projets*
- *Participation aux instances nationales du Gifas + comité de pilotage du programme Industrie du Futur spécifique Gifas.*
- *Animation en région du programme Industrie du Futur spécifique à la filière aéronautique*
- *Accompagnement des entreprises sur le programme national Industrie du Futur (AAP régional porté par le CETIM)*
- *Accompagnement d'entreprises au diagnostic et à la mise en place de plans de performance industrielle pour l'aéronautique*
- *Projets CORAC : le cluster participe aux réunions dédiées, organisées par la DGAC et le Gifas qui pilotent les processus CORAC. Obj : 2 projets*

**2. L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité**

- Les évènements auxquels le pôle souhaite participer en 2021 :

*Cet objectif est impossible à atteindre au vue de la crise sanitaire :*

- *Global Industrie (Lyon)*
- *La Rentrée du DM en lien avec l'ISIFC (Besançon)*
- *Le hackinghealth (Besançon)*
- *Medfit / bifit (Grenoble)*
- *Journée de l'innovation avec CHU Besançon*
- *Medica-Compamed (Allemagne)*
- *Innovative Therapie days (ITD) (Besançon)*
- *Micronora (Besançon)*
- *SIAMS (Mouthier)*
- *Salon de l'intelligence artificielle (SIA Belfort)*
- *Medinov (Lyon)*
- *Aérospatiale et défense Meeting (Turin)*

- les outils de diffusion d'information sur la filière, le secteur, les rôles du pôle, les actualités, etc

- *Refonte des sites web des clusters, de l'accélérateur Propulseur et du programme Riposte en lien avec celui du pôle.*
- *Repositionnement de la marque PMT*
- *Plaquettes et/ou annuaire - Mise à jour et maintenance des supports papier de communication*
- *Mise en avant des adhérents sur les sites (portraits)*

- *Gestion de la relation avec la presse et communication institutionnelle*
- *Mailing- Préparation, maintenance et diffusion sur les bases de données de nos différentes cibles de communications*
- *Outils de communication – conception-réalisation des communiqués, newsletters*
- *Communication événementielle*
- *Communication sur les AAP de l'Etat et de la Région*
- *Animation des réseaux sociaux et renforcement sur LinkedIn*

- La « voix des entreprises » qui correspond aux visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membre dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels et de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation de l'entreprise.

- *Visiter 150 entreprises*

### **3. L'animation du réseau des pôles de compétitivité**

Cette animation repose sur deux niveaux :

- ✓ le niveau français *via* de l'interpôle de compétitivité et clusters
- ✓ le niveau international *via* de l'inter-clustering.

- La tâche « interpôles » : en tant que pôle « technologique », le pôle des microtechniques doit faire un effort particulier pour se rapprocher des pôles « marché » d'intérêt notamment en santé avec Medicen, Biovalley France, Lyon Biopôle et Eurobiomed ainsi que des clusters comme PolePharma et France Biotech.

Sur l'aéronautique, le spatial et la défense : une rencontre est prévue sur l'année 2021 avec Astech, Pegase et Aerospace Valley.

A/ l'égard des startups, une journée MEET MY INVESTOR est envisagée avec le pôle Vitagora et son accélérateur TOASTERLAB.

- La tâche « interclustering » :

Participation au conseil d'administration de France Cluster et aux travaux de l'association française des pôles de compétitivité (AFPC) pour favoriser les liens et les actions avec les autres clusters français.

Promotion et collaboration avec les actions Enterprise Europe Network conduites par la CCI.

C/ Catégorie C : Les missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité

#### **1. Des actions individualisées au profit d'entreprises**

Deux types d'actions individualisées :

- le Conseil en innovation technologique qui correspond au cadre du régime N520A, aide RDI, du Conseil en Innovation Technologique.

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans les choix technologiques de leur projet de R&D en phase avec leurs ambitions technologiques stratégiques. Pour ce faire le pôle s'entoure de ses compétences technologies propres (experts internes) ou s'associe avec des scientifiques ou experts technologiques pour aider l'entreprise dans ses orientations de choix technologique stratégiques de RDI.

- le conseil individuel

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans la structuration de leur projet de R&D en phase avec leur stratégie de développement par l'innovation. Il s'agit d'apporter une aide à l'entreprise (démarche non homogène) pour la guider dans ses démarches de montages de projets de RDI et de vérification de cohérence avec sa stratégie globale.

## **2. Des actions collectives et homogènes touchant l'ensemble des entreprises adhérentes**

Ce sont les actions homogènes communes dans la catégorie C et B du programme.

### **D/ Catégorie D : les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées**

Dans la lignée de la stratégie engagée depuis 2012 de proposition de valeurs à destination des membres sur des prestations payantes, le pôle poursuit en 2021 cette activité source de revenus privés et surtout source de services utiles pour nos adhérents avec une forte satisfaction exprimée.

Cette activité complète et s'allie avec celle des partenaires du pôle également acteur du développement économique régional.

Prestations qui se déclinent par la recherche de partenaires (plateforme PMT Business), de prestataires, de montage de projet RDI, par l'affichage et la communication via sponsoring, par l'organisation de Journée découverte, par des encarts publicitaires dans l'annuaire et sur le site internet du pôle, formation, organisation d'évènements

### **E/ Catégorie E : les actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.**

Le pôle compte finaliser le projet « Interreg AH » pour le développement des relations avec la Suisse et la région Rhône Alpes. Ce projet est issu du Hacking Health et vise à créer des développements entre les startups et les écosystèmes santé de BFC, Rhône Alpes et Suisse.

## **Annexe 2 : budget prévisionnel du programme 2021**

Budget total prévisionnel pour le programme de l'année 2021 s'élève à 846 442 € HT.

### **Dépenses prévisionnelles (en € HT)**

Types de dépenses	
Personnel	433 942
Frais de structure	150 000
Charges externes	210 000
Valorisation industrielle	35 000
Frais de déplacement	17 500
<b>TOTAL</b>	<b>846 442</b>

### **Recettes prévisionnelles (en €)**

Financeurs publics	Montant recettes
Etat	83 000
Région Bourgogne Franche-Comté	285 430
Grand Besançon Métropole	45 000
PMA	3 000
PETR Morteau	5 000
Total financement public	<b>421 430</b>
Valorisation temps industriel	35 000
prestations	390 012
Total financement privé	<b>425 012</b>
Total recettes	<b>846 442</b>



### **Annexe 3 : indicateurs territoriaux 2021**

Le Pôle s'engage à collecter et informer Grand Besançon Métropole sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

pour les entreprises du territoire de Grand Besançon Métropole adhérentes au pôle

- effectifs,
- Chiffre d'affaires

pour les entreprises du territoire de Grand Besançon Métropole adhérentes du pôle participant à des projets collaboratifs

- montant des programmes,
- montant des aides publiques liées à ces programmes,
- dans le cadre de ces programmes, le nombre d'emplois créés ou maintenus pour chaque entreprise du territoire de Grand Besançon Métropole impliquée dans un projet.

pour les laboratoires du territoire de Grand Besançon Métropole

- montant des programmes,
- montant des aides publiques,
- chercheurs concernés par les programmes,
- publications,
- brevets déposés dans le cadre de ces programmes